

PLAN LOCAL D'URBANISME

6a

MEMOIRE DES ANNEXES SANITAIRES



Plan Local d'Urbanisme : 5 Mars 2020

Révision du Plan Local d'Urbanisme le 26 octobre 2017

Arrêt du Plan Local d'Urbanisme le 19 septembre 2019

Approbation du Plan Local d'Urbanisme par délibération du Conseil Municipal du 5 mars 2020
vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 5 mars 2020

Révisions et modifications :

-
-

Référence : 44067

Fichier : \\192.168.5.4\Documents\DOSSIERS\44067\44067-APPROBATION\44067-APP-PLAN\44067-APP-PDG.dwg



SOMMAIRE

Sommaire	1
Alimentation en eau potable	2
1- L'exploitation du service	2
2- La ressource	2
3- Le réseau	4
4- Les données sur Saint Victor-Malescours	5
5- La situation future	5
Défense incendie	7
Assainissement	9
1- Le réseau d'assainissement collectif	9
2- La station d'épuration existante	10
3- L'assainissement non collectif	10
4- L'assainissement des eaux pluviales	11
5- La situation future	11
Ordures ménagères	13
1- La collecte des ordures ménagères	13
2- La situation future	15
Energies et communications numériques	16
1- La desserte en électricité	16
2- L'absence de desserte en gaz	16
3- Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	16

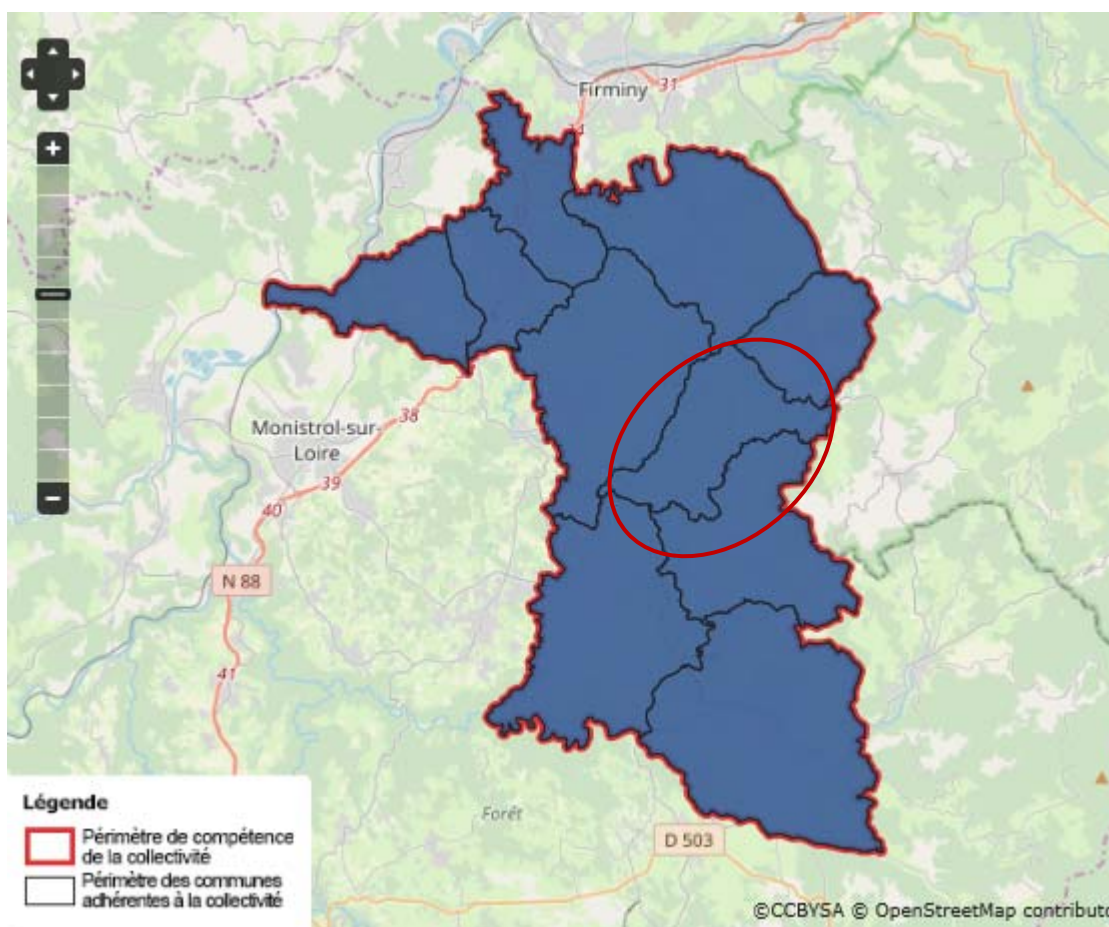
ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1- L'EXPLOITATION DU SERVICE

L'alimentation en eau potable de la commune de Saint Victor-Malescours est gérée par le Syndicat des Eaux de la Semène, créé le 30 Janvier 1956, qui regroupe 8 communes en totalité : Saint-Just-Malmont, Saint-Romain-Lachalm, Saint Victor-Malescours, Saint-Ferréol-d'Auroure, Pont-Salomon, La Chapelle-d'Aurec, Saint-Pal-de-Mons, Jonzieux (42) et deux communes partiellement : Dunières et Saint Didier-en-Velay.

Ce syndicat adhère au Syndicat des Eaux Loire Lignon pour la gestion administrative et technique depuis 1966, et lui a transféré les compétences de gestion, production, distribution administrative et les dossiers travaux.

Le syndicat dessert environ 15 000 habitants en 2017 pour 7 487 abonnements dont 395 à Saint Victor-Malescours.



2- LA RESSOURCE

Le Syndicat des Eaux de la Semène est alimenté par deux prises d'eaux superficielles :

- L'alimentation par le Barrage des Plats, situé sur la commune de Saint Genest-Malifaux, propriété de Saint Etienne Métropole, il a été construit en 1957. Par convention le SES doit prendre au minimum 500 000 m³ par an ;

Le syndicat achète ainsi des eaux brutes à Saint Etienne Métropole qu'il traite lui-même. Il existe ainsi une interconnexion.

Fournisser	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³
St Etienne Métropole	923 034

Source : RPQS 2017

- L'alimentation depuis la conduite forcée de Saint-Étienne, au lieu-dit La Michalière commune du Chambon-Feugerolles. Il s'agit d'un achat d'eau brute provenant du barrage de la Lavalette, les eaux du barrage sont acheminées par pompage (28 bars). Cette ressource est considérée comme étant secondaire.

Ressource et implantation	Nature de la ressource
SEMENE- CONDUITE FORCEE CHAMBON FEUGEROLLES Barrage de Lavalette	Eau superficielle
Barrage des Plats	Eau superficielle

Source : RPQS 2017

L'eau brute est ensuite acheminée au réservoir de Lherbret (500 m³). L'eau est traitée à la station de Lherbret (mise en service en mars 2019) localisée sur la commune de Saint-Just-Malmont avant d'être distribuée. De la station de traitement, les communes de la Chapelle d'Aurec, de Pont Salomon, Saint-Just-Malmont, Saint-Pal-de-Mons, Dunières, Saint-Victor-Malescours, Saint-Ferréol-d'Auroure, Jonzieux, Saint-Romain-Lachalm sont desservies.

En 2017, l'usine de traitement des eaux à Lherbret (St Just-Malmont) avait un débit maximal de 250 m³/h, 5 500 m³ d'eau potable par jour. Le volume produit total diffère du volume prélevé car l'usine de traitement génère des pertes lors des phases de lavage de filtre et extractions de boues. Elle a été reconstruite récemment avec un débit de 400 m³/h.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Station de traitement	Coagulation – floculation, décantation, filtration sur sable, reminéralisation chaux et CO ₂ et désinfection

Source : RPQS 2017

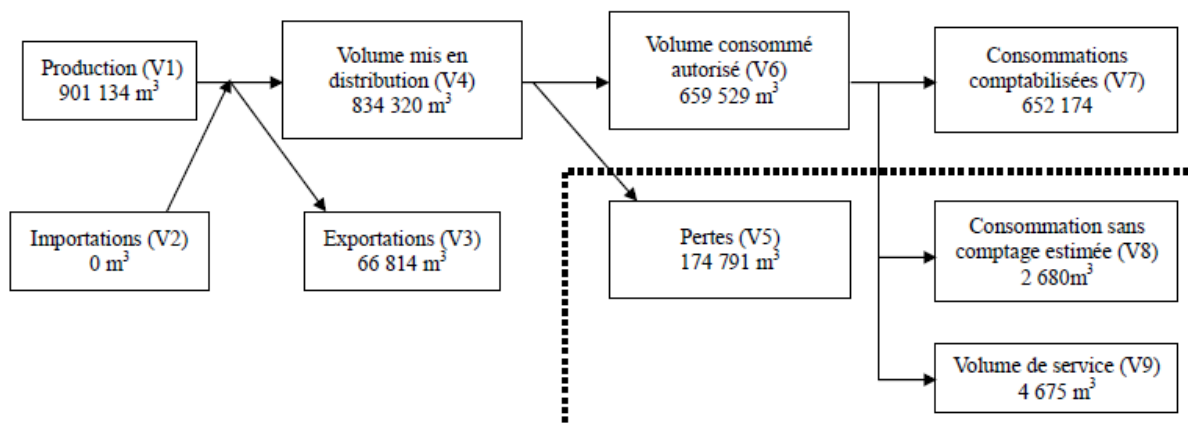
Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
SEMENE- CONDUITE FORCEE CHAMBON FEUGEROLLES Barrage Lavalette et Barrage des Plats	907 393	901 134	- 0,7	60 %

Source : RPQS 2017

La production s'élève à 901 134 m³ en 2017 pour un volume consommé autorisé de 659 529 m³ et un volume consommé en 2017 de 652 174 m³. Elle se répartit entre 558 570 m³ pour les abonnés domestiques (86 %) et 93 604 m³ pour les non domestiques.

Le syndicat exporte également de l'eau à hauteur de 66 814 m³ en 2017.

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



Source : RPQS 2017

En 2017, le taux de conformité de l'eau distribuée est de 92,9 % pour les analyses microbiologiques et 100 % pour les paramètres physico-chimiques.

La protection de la ressource en eau est assurée à 60 %.

Le prix de l'eau s'élève à 2,35 euros le m³ en 2017.

3- LE RESEAU

Le Syndicat est propriétaire des réseaux d'alimentation en eau potable.

Le linéaire de réseau de canalisations est de 412 Km en 2017.

La densité linéaire d'abonnées (*nombre d'abonnés par Km de réseaux hors branchement*) est de 18 abonnés par Km. Le nombre d'habitants par abonné (*population desservie rapportée au nombre d'abonnés*) est de 2 habitants par abonné. La consommation moyenne par abonné (*consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés*) est de 88 m³ par abonné.

Au cours des 5 dernières années, 12,37 Km de linéaire de réseaux ont été renouvelés. Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0,6 %.

En 2017, le taux de rendement du réseau est de 80,6 %. Les pertes en réseau représentent 1,2 m³/Km/j.

Dans le cadre des nouvelles réglementations en matière de travaux, le Syndicat des Eaux a référencé les ouvrages dont il a la gestion sur le site Internet Ineris "Construire sans détruire".

Une programmation de travaux est réalisée sur plusieurs années et concerne notamment la rénovation de la station de traitement de Lherbret et des rénovations de canalisations, notamment à la Tourette pour Saint Victor-Malescours.

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Rénovation canalisation rue de l'Ouest St Ferréol d'Auroure	2018	62 000
Rénovation station de traitement de Lherbret	2019	3 365 000
Transfert réservoir La Peyrouse - Aurec	2018	105 000
Rénovation canalisations Montée de Barthou St Pal de Mons	2018	67 000
Rénovation réservoir de Tirevolet	2019	310 000
Pose de compteurs généraux	2018	30 000
Rénovation canalisations rue Centrale St Pal de Mons	2018	68 000
Rénovations canalisations route du Stade St Just Malmont	2018	177 000
Rénovation canalisations le Brouilly La Chapelle d'Aurec	2019	138 000
Rénovation chambre des vannes réservoir de Berc	2019	20 000
Sécurisation carrefour des Grangers St Just Malmont	2018	120 000
Rénovation canalisation La Tourette St Victor - Jonzieux	2018	200 000
Rénovation canalisations La Pouyat St Pal de Mons	2019	20 000

4- LES DONNEES SUR SAINT VICTOR-MALESCOURS

La commune comptait 396 abonnés en 2016 et 395 en 2017. La consommation s'élève à 35 134 m³ en 2016 et 36 736 m³ en 2017. La moyenne s'élève donc à 88 m³ par abonné en 2016 et 93 m³ en 2017.

Un seul réservoir est situé sur la commune au Fraisse.

Des travaux de réhabilitation du réseau ont été réalisés à la Bruyère.

A noter que les hameaux du Poyet, la Tourette sont desservis par une conduite sur Jonzieux.

Des problèmes de pression peuvent être rencontrés sur les hameaux de la Garne et du Fraisse.

La commune ne possède pas de captage. Toutefois, le territoire de Saint Victor-Malescours est concerné par les périmètres de protection du captage de « la Clare », situé sur la commune de Saint Didier-en-Velay, alimentant le SIVOM Saint Didier-en-Velay / la Séauve-sur-Semène, et institué par arrêté inter-préfectoral n°ARS/DT43/01/2015-827 du 23 et 26 Juin 2015. Saint Victor-Malescours est concernée par les périmètres de protection rapprochée et éloignée.

5- LA SITUATION FUTURE

Le développement démographique envisagé ces prochaines années reste limité, et se concentre principalement sur le bourg de Saint Victor-Malescours et prend en compte quelques hameaux sans extension (la Garne, la Bourlèche, la Mure, Malzaure, la Bruyère et Cellières). Aussi, le développement projeté n'engendre que très peu de travaux d'extension.

Il permet quelques changements de destination au sein de certains hameaux.

Sur le bourg, l'ensemble de la zone urbaine est desservi.

La zone AUa est desservie par la rue de la Source et nécessitera une légère extension du réseau sur quelques dizaine de mètres.

Les zones AUb au Nord et au centre sont desservies par une canalisation sous la RD 231.

La zone AUb au Sud-Ouest est desservie par une canalisation sous la RD 231.

La zone AU au Nord est desservie par une canalisation sous le chemin de la Grange du Bois.

Sur les hameaux, la délimitation de la zone constructible s'en tient à l'existant et permet que très peu de nouvelles constructions, les hameaux sont ainsi desservis par le réseau d'eau potable.

Les bâtiments pouvant changer de destination sont également desservis par le réseau.

Un zonage d'eau potable est en cours de mise en œuvre sur le territoire du Syndicat des Eaux de la Semène.

DEFENSE INCENDIE

Saint Victor-Malescours dispose de plusieurs poteaux incendie répartis sur l'ensemble de son territoire.

Au total, 18 bornes incendie sont présentes sur le territoire de Saint Victor-Malescours. Une borne vient d'être ajoutée à la Tourette et deux au Trève.

En plus, la commune dispose de 4 points d'aspiration dans le cours d'eau de la Semène à Moulin Blanc, au Poyet, à Vial et à Moulin Cheval.

Une réserve d'eau privée, un étang, est également laissée à la disposition en matière de défense incendie à la Combette.

Les capacités d'accueil prévues dans le PLU se situent principalement dans le bourg de Saint Victor-Malescours, disposant de plusieurs poteaux incendies. Les hameaux constructibles de la Garne, la Bourlèche, la Mure, Malzaure, la Bruyère et Cellières disposent de poteaux incendie, excepté Cellières pour lequel des réflexions sont en cours.

Le PLU ne dégrade pas la situation actuelle en recentrant les zones constructibles et en diminuant leurs surfaces.

Il est précisé que certains poteaux vont subir des rénovations pour améliorer leur fonctionnement. L'eau potable ne peut être la seule solution à la défense incendie, ce qui explique que certains poteaux sont en capacité non suffisante. Toutefois, cette desserte est complétée par la présence de nombreux points d'eau sur le territoire, retenues collinaires, étangs, qui permettent d'assurer une défense incendie complémentaire.

Par ailleurs, il est précisé que la réglementation est en cours de changement (projet de loi en cours), les normes devraient donc être modifiées et assouplies (plus de responsabilité unique et totale du Maire, processus adapté et différents par rapport aux territoires...).

Le rapport effectué en Juin 2018 fait état de la situation suivante :

Commune de Saint Victor-Malescours - Mémoire des annexes sanitaires

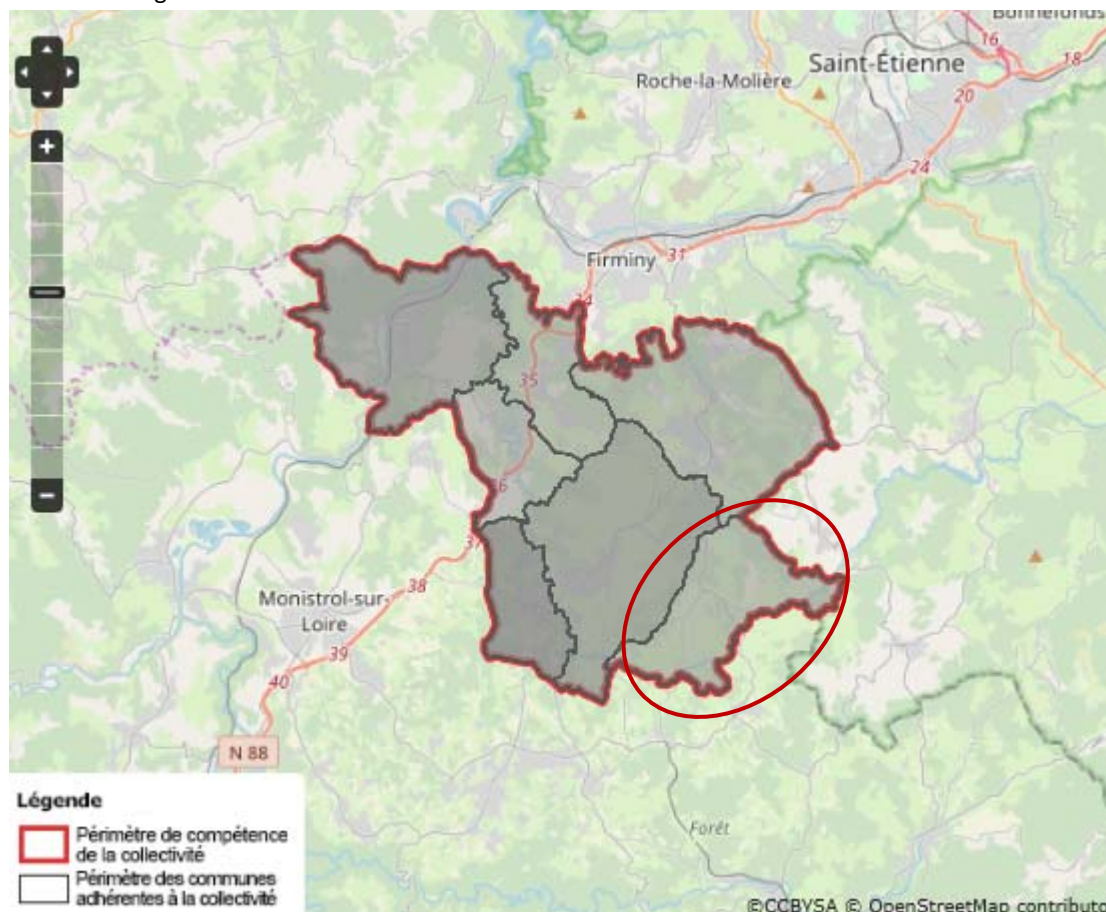
Numéro SDIS	Numéro SIAEP	Coordonnées		Type	Etat	Domaine	Adresse (Rue)	Adresse (LD)	Précisions	Observations	Capacité du château d'eau ou de la réserve en m3
		Longitude	Latitude								
1		04°19'20,53	45°18'42,95	PI 100	EMPLOI RESTREINT	Public		La Garne	Côté Nord du château d'eau		645
2		04°19'40,08	45°18'42,26	PI 100	EMPLOI RESTREINT	Public		Le Fraisie	Sortie Est du village direction La Bourlèche		645
3		04°19'49,22	45°18'34,81	PI 100	EMPLOI RESTREINT	Public		La Bourlèche	Sortie Sud du village		645
4		04°20'23,35	45°18'02,16	PI 100	DISPONIBLE	Public		La Mure	Sortie Sud du village direction Malzaure		645
5		04°19'26,04	45°18'00,76	PI 100	DISPONIBLE	Public		Le Malploton			645
6		04°20'09,100	45°17'46,79	PI 100	EMPLOI RESTREINT	Public		Fleurieu	Entre Siméon et La Mure		645
7		04°19'02,03	45°17'54,10	PI 100	DISPONIBLE	Public	D23	Le Trève			645
8	9	04°18'54,65	45°17'46,57	PI 100	DISPONIBLE	Public	4, Impasse Du Puits Perdu	Lotissement Les Pins			645
9	8	04°18'46,69	45°17'36,20	PI 100	DISPONIBLE	Public	Chemin De La Grange Du Bois	Le Bourg	Sortie nord du Bourg Angle D231 et route De La Grange Du Bois		645
10		04°18'41,54	45°17'33,18	PI 100	DISPONIBLE	Public	22, Rue Du Tilleul	Lotissement Les Genêts	Le Bourg		645
11		04°18'43,45	45°17'29,15	PI 100	DISPONIBLE	Public	Place De L'Eglise	Le Bourg	Angle Rue Louis Duplay		645
12		04°18'34,70	45°17'02,08	PI 100	DISPONIBLE	Public	D231	Chazotte	Angle avec la route menant à Chazotte		645
13		04°18'29,34	45°17'23,96	PI 100	DISPONIBLE	Public	Route De Cellières	Le Bourg	Sortie sud ouest du Bourg - Direction Cellières		645
14	16	04°20'54,20	45°17'45,06	PI 100	EMPLOI RESTREINT	Public		Malzaure	Au centre du village		645
15	14	04°19'29,03	45°17'24,68	PI 100	EMPLOI RESTREINT	Public		Montebello			645
16	15	04°19'26,80	45°17'06,99	PI 100	EMPLOI RESTREINT	Public		La Bruyère	Au centre du village à côté de l'armoire EDF		645
17		04°19'33,10	45°16'46,85		EMPLOI RESTREINT	Public		Le Moulin Blanc		Cours d'eau La Semène	Inépuisable
18		04°21'48,13	45°17'59,32		DISPONIBLE	Public		Le Poyet	A l'est du village sur le tablier du pont sur la rivière La Semène	Cours d'eau La Semène	Sans objet
19		04°18'03,64	45°16'30,47		DISPONIBLE	Public		Vial	A l'ouest du village sur le tablier du pont	Cours d'eau La Semène	Sans objet
20		04°21'08,24	45°18'02,09		DISPONIBLE	Privé		La Combette		Etang - Appartient au groupe d'hydrants 20 163	2000
21				PI 100	DISPONIBLE	Public	D23 / Route De La Grenouille	Le Trève	Angle Route Du Trève		645
22				PI 100	DISPONIBLE	Public		La Tourette	Limitrophe commune de Jonzieux (loire)		57
23		04°18'55,30	45°16'41,38		DISPONIBLE	Public		Moulin-Cheval	A hauteur du passage à gué en amont du pont	Cours d'eau La Semène	Sans objet
24		04°21'07,49	45°18'00,11		DISPONIBLE	Privé		La Combette		Appartient au groupe d'hydrants 20 163	Sans objet

ASSAINISSEMENT

La compétence assainissement collectif est communautaire depuis le 1^{er} Janvier 2018. La Communauté de Communes de Loire Semène gère ainsi la collecte, le transport, la dépollution, le contrôle de raccordement et l'élimination des boues produites pour les communes de Aurec-sur-Loire, Pont-Salomon, Saint Didier-en-Velay, Saint Ferréol-d'Auroure, Saint Just-Malmont, Saint Victor-Malescours et la Séauve-sur-Semène.

Le service est exploité en régie.

Il existe un règlement d'assainissement.



Le schéma d'assainissement et le zonage d'assainissement de la commune ont été réalisés en 2005.

En 2019, la communauté de communes a lancé un schéma directeur et un diagnostic assainissement sur l'ensemble de son territoire, permettant de définir un planning de travaux prioritaires pour les 10 ans à venir. Le zonage d'assainissement d'eaux usées est également mis en révision.

1- LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En 2018, le service public d'assainissement collectif dessert 331 habitants, représentant 167 abonnés. Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100 %.

Au 31/12/2018, la densité linéaire d'abonnées (*nombre d'abonnés par Km de réseaux hors branchement*) est de 29,14 abonnés par Km. Le nombre d'habitants par abonné (*population desservie rapportée au nombre d'abonnés*) est de 1,98 habitant par abonné.

Le linéaire de réseau d'eaux usées s'élève à 5,73 Km répartis comme suit :

- 2,69 Km de réseau unitaire hors branchements,
- 3,04 Km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements.

Le réseau d'assainissement est unitaire dans le centre-bourg et au Trève alors qu'il est en séparatif aux Genêts et aux Pins.

2- LA STATION D'EPURATION EXISTANTE

Le bourg est desservi par un lagunage naturel à la Couleyre composée de 3 bassins d'une capacité de 500 Eq/habitants (27kgDBO5/j et 75 m3/j). Elle a été mise en service en 1984.

Le rejet se réalise en eau douce de surface, à la Genouille via un fossé.

Ouvrages - 2019

Nom de l'ouvrage	Code Sandre	Capacité nominale Equivalents-Habitants	Commune d'implantation	Filière de traitement	Nom du milieu de rejet (type)
SAINT-VICTOR-MALESCOURS-Le Bourg La Couleyre	0443227S0001	500	Saint-Victor-Malescours	Lagunage naturel	Fossé puis ruisseau La Genouille - OC 704 (Eau douce de surface)

Aucun déversement industriel ne se réalise dans la lagune.

Le volume facturé aux abonnés en 2018 s'élève à 12 585 m³.

En 2018, 175 habitations, soit 331 habitants, sont raccordées au réseau d'assainissement au niveau du bourg, des lotissements des Pins et des Genêts, du Trève.

Le rapport annuel 2016 de fonctionnement de la station d'épuration fait part d'un fonctionnement global satisfaisant.

3- L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La loi sur l'eau de 1992 a reconnu l'assainissement non collectif comme une filière d'assainissement performante au même titre que l'assainissement collectif. Elle a en outre chargé les collectivités locales de contrôler ces installations afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs. Le bon fonctionnement de ces dispositifs d'assainissement autonome doit être vérifié par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) mis en place à cet effet.

La compétence assainissement non collectif est confiée à la Communauté de Communes de Loire Semène, qui la réalise en régie. Cela représente 3 130 habitants à l'échelle de l'intercommunalité, représentant 15 % de la population.

Il est estimé 193 habitations en assainissement non collectif sur la commune de Saint Victor-Malescours.

La conformité des dispositifs d'assainissement non collectif s'élève à 89,6 %.

En 2019, le SPANC va effectuer les contrôles sur les secteurs suivants : La Garne, Cellières, Vial, La Bruyère, Langellière.

Des secteurs du bourg ne sont pas raccordés au réseau d'assainissement et restent en assainissement non collectif, notamment à l'Est du Bourg, chemin des Planchettes. Il en est de même pour tous les hameaux. Un indice « a » a été instauré sur le plan de zonage pour les secteurs en assainissement non collectif (UBa, UEa, ULa), ainsi que l'ensemble de la zone UH.

La commune dispose d'un zonage d'assainissement des eaux usées datant d'Avril 2005. Le zonage PLU ayant quelques peu évolué, il reste néanmoins compatible avec ce zonage, joint en annexe du PLU. Une mise à jour de ce zonage est en cours au niveau intercommunal.

4- L'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

La compétence des eaux pluviales est également portée par l'intercommunalité, la Communauté de Communes de Loire Semène.

Il n'y a pas de zonage des eaux pluviales sur la commune de Saint Victor-Malescours. Toutefois, ce zonage est en cours au niveau de l'intercommunalité.

La commune de Saint Victor-Malescours est en totalité incluse dans le périmètre du SDAGE Loire-Bretagne et du sous bassin du SAGE Loire en Rhône-Alpes.

Les prescriptions du SAGE en matière de gestion des eaux pluviales pour Saint Victor-Malescours se traduisent notamment par :

- Un débit de fuite dans les milieux naturels et les réseaux qui seront limités à 15l/s/ha.
- Des volumes de rétention seront dimensionnés pour tous les événements pluvieux jusqu'à l'évènement d'occurrence 10 ans. Cette occurrence sera portée à 30 ans dans les zones de forte urbanisation. Dans tous les cas des valeurs plus contraignantes peuvent être édictées, notamment dans le cadre des Plans de Prévention des Risques d'Inondation.

5- LA SITUATION FUTURE

Le Bourg est raccordé à la lagune, excepté le secteur du chemin des Planchettes qui reste en assainissement non collectif.

L'ensemble des secteurs de développement de l'habitat est desservi par cette station qui fonctionne correctement :

- Zone AUa au Sud du Bourg : réseau unitaire traversant la zone et à prendre en compte dans l'aménagement, comme indiqué dans les orientations d'aménagement et de programmation, réseau en PVC de diamètre 200 mm.
- Zone AUB au Nord du Bourg : réseaux séparatifs en PVC de diamètre 200 mm, présents sous la RD 231, entre la zone AUB et la zone AU et le long de la zone UC au Sud.
- Zone AU au Nord du Bourg : réseaux séparatifs en PVC de diamètre 200 mm, présents entre la zone AUB et la zone AU, traversent la zone AU et au niveau du chemin de la Grange du Bois au Sud.
- Zone AUB au centre du bourg : réseaux séparatifs en PVC 200 mm de diamètre, présents en un point au Nord de la zone sous la RD 231.
- Zone AUB au Sud-Ouest du Bourg : réseau unitaire en PVC de diamètre 200 mm sous la RD 231 au Sud ainsi que sous le chemin rural à l'Ouest, et réseau séparatif et pluvial au niveau du lotissement des Genêts, rue du Tilleul au Nord.

L'ensemble des hameaux est en assainissement non collectif.

La lagune dispose d'une capacité suffisante et adaptée au projet de PLU. En effet, elle dispose d'une capacité de 500 équivalents habitants et 331 habitants sont raccordés en 2018. Il est envisagé de partir sur une estimation de 350 équivalents habitants, en prenant en compte les équipements publics. Cela laisse ainsi une marge de manœuvre de 150 équivalents habitants.

Or, le projet communal prévoit une augmentation d'une centaine de nouveaux habitants à l'horizon 2030. Il est précisé que certaines habitations vont se construire en zone d'assainissement non collectif, secteur des Planchettes dans le bourg et l'ensemble des hameaux et des changements de destination, ce qui diminue le nombre de raccordements à la lagune. Par ailleurs, la zone AU du Bourg, qui sera raccordée à la lagune, n'est pas opérationnelle et sera ouverte à l'urbanisation uniquement après 2027 et l'urbanisation de la zone AUB voisine. Un minimum de 13 logements est envisagé dans cette zone.

Le projet communal prévoit le raccordement d'une cinquantaine d'habitations nouvelles raccordées sur la lagune.

En conclusion, la capacité de la station est adaptée au projet communal.

Un nettoyage de la lagune est programmé par l'intercommunalité d'ici 2021.

Il est précisé qu'une étude de diagnostic et schéma directeur d'assainissement est en cours et va permettre de programmer les travaux à réaliser, les extensions de réseaux...

Concernant la gestion des eaux pluviales, les prescriptions du SAGE sont retranscrites dans le règlement du PLU en attendant les prescriptions du zonage pluvial qui est en cours.

ORDURES MENAGERES

1- LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La compétence appartient à la Communauté de Communes Loire Semène et elle est déléguée au SICTOM Velay Pilat.

Ce SICTOM a été créé en 1982 et compte 24 communes regroupées sur 3 communautés de communes (Loire Semène, Monts du Pilat et Pays de Montfaucon), pour une population estimée à 37 483 habitants. L'autorisation de stockage est de 15 000 tonnes/an jusqu'en 2060.

5 types de collecte sont gérés par le syndicat :

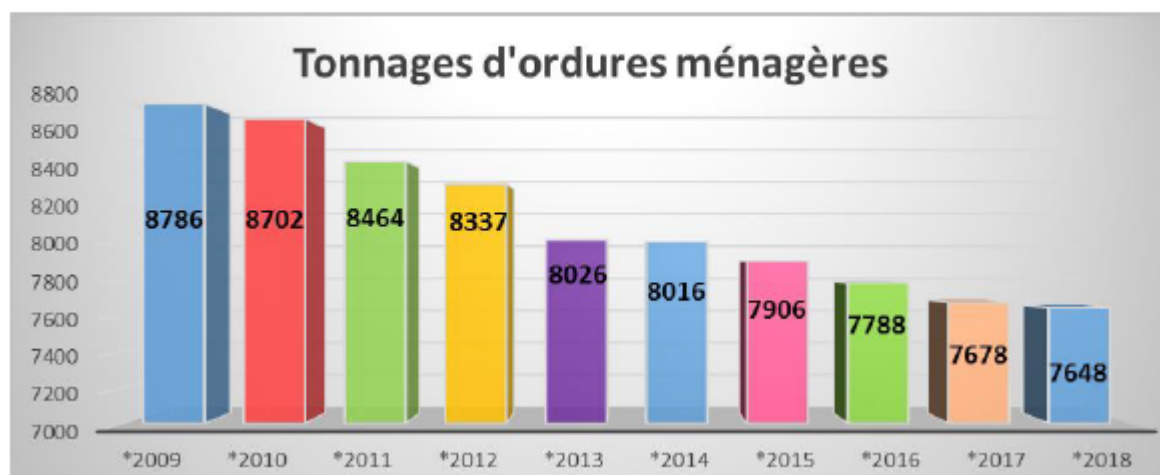
Type de déchets	Collecte
Ordures ménagères	En régie
Emballages légers et Journaux Magazines	En régie
Verre	Prestataire de service
Emballages légers recyclables	Prestataire de service
Journaux magazines	Prestataire de service

Le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif (bacs jaunes) se fait aux points de collecte en apport volontaire dans le bourg et les hameaux. Il a lieu 2 fois par semaine pour les ordures ménagères et 1 fois par semaine pour les bacs jaunes.

Un point de collecte verre, plastique et papier se situe à côté du cimetière.

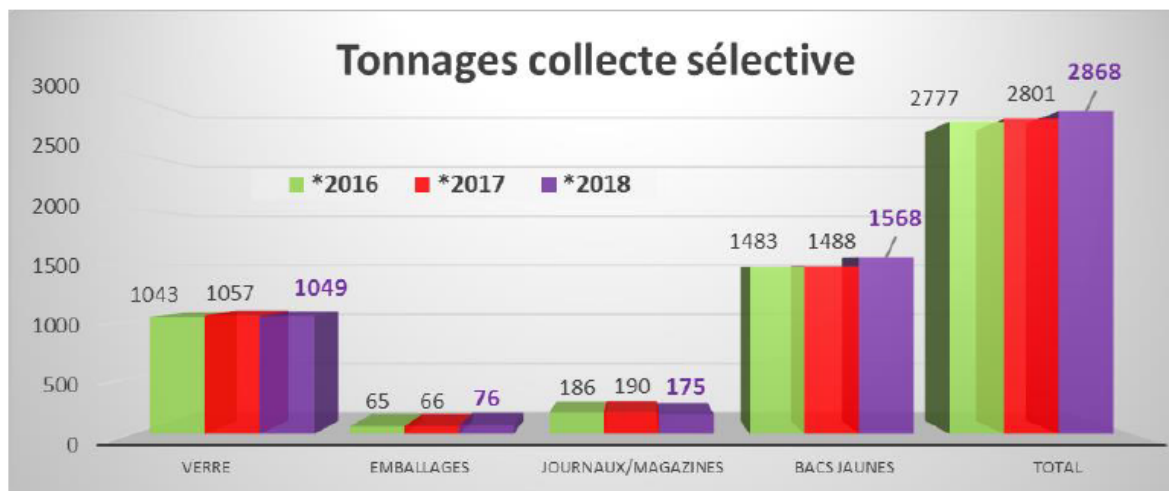
La quantité d'ordures ménagères collectées est en baisse :

Tonnages collectés	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
OMR	8786	8702	8464	8337	8026	8016	7906	7788	7 678	7 648

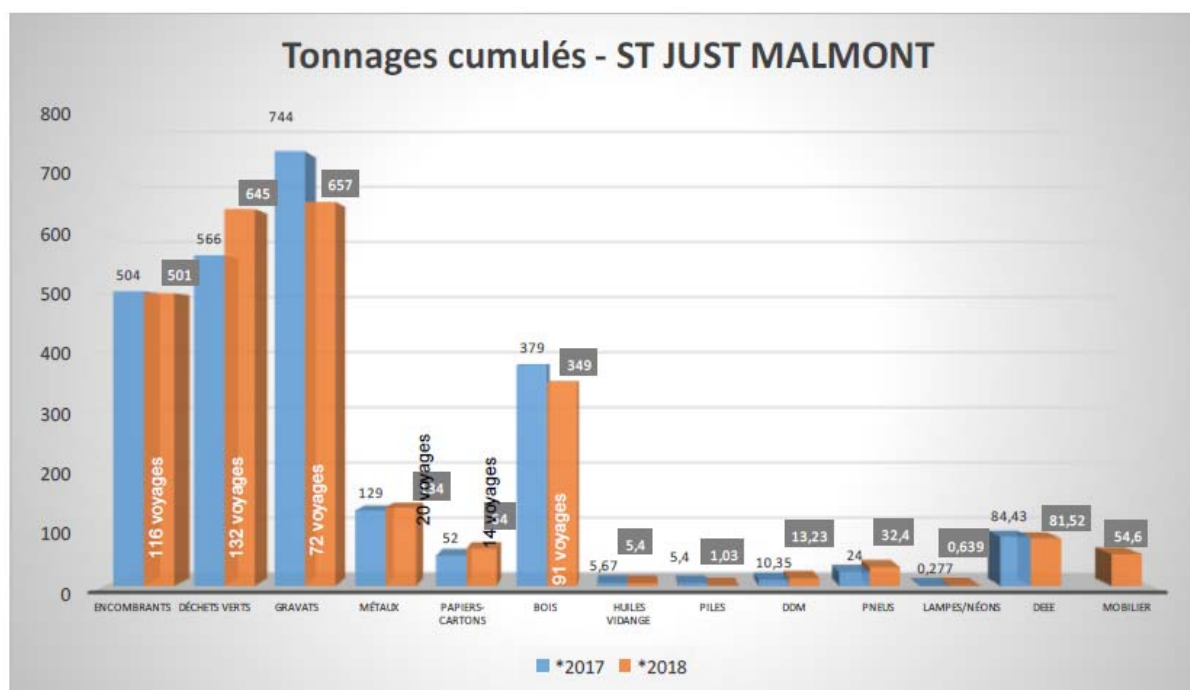


La collecte sélective représente 27,27 % de l'ensemble des collectes (ordures ménagères et collecte sélective).

Tonnages collectés	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution 2017/2018	
Verre	1060,54	994,72	1004,74	1053,96	1043,44	1056,89	1049,38	- 7,51 T	- 0,71 %
Emballages	89,38	106,42	76,74	74,78	65,02	66,00	76,22	+ 10,22 T	+ 15,48 %
Journaux/magazines	293,48	331,79	243,68	214,44	186,46	189,54	174,74	- 14,80 T	- 7,81 %
Emballages et journaux magazines	1241,48	1175,52	1346,32	1401,62	1482,97	1488,28	1568,32	+ 80,04 T	+ 5,38 %
TOTAL	2684,88	2608,45	2671,48	2744,80	2777,89	2800,71	2868,66	+ 67,95 T	+ 2,43 %



La déchetterie la plus proche est à Saint Just-Malmont pour les particuliers (4 km), ou à Aurec-sur-Loire, et au centre d'enfouissement pour les professionnels (6 km).



Type de déchets	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2017-2018
Gravats	1857,00	1859,00	1820,00	1964,00	1818,00	- 7,40 %
Encombrants	1363,00	1419,00	1413,00	1496,00	1439,00	- 3,81 %
Métaux-Ferrailles	340,00	344,00	381,00	389,00	372,00	- 4,37 %
Cartons	118,00	124,00	141,00	169,00	221,00	+ 30,77 %
Huiles moteurs	18,99	16,20	16,20	18,54	21,16	+ 14,13 %
Bois	837,00	950,00	1092,00	1177,00	1112,00	- 5,52 %
Déchets verts	1760,00	1684,00	1817,00	1632,00	1842,00	+ 12,87 %
Pneumatiques	73,00	65,71	66,52	63,06	96,44	+ 52,93 %
DEEE	212,00	205,57	235,70	233,41	241,00	+ 3,25 %
DDM	36,32	33,59	32,56	30,11	33,22	+ 10,33 %
Batterie - Pile	5,29	3,09	3,88	6,14	3,14	- 48,86 %
Ampoules-Néons	0,91	0,98	1,42	1,11	1,61	+ 45,05 %
Eco-mobilier					207,00	/
TOTAL	6621,51	6705,14	7020,28	7179,37	7407	+ 3,18 %

Les déchets provenant de la collecte sélective des emballages sont transférés au centre de tri sur la commune de Firminy, exploité par Suez RV Centre Est. La capacité de traitement annuelle est de 40 000 tonnes/an.

Le pourcentage de refus moyen est de 24,42 %, soit 444,2 tonnes sur 1 819 tonnes rentrantes. Ces refus sont éliminés sur l'ISDND de Borde Martin de Roche-la-Molère.

Le verre collecté est repris par un verrier. Il est broyé et refondu afin de fabriquer de nouveaux produits en verre.

Les ordures ménagères sont enfouies à Saint Just-Malmont, site d'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) au lieu-dit Combau, sur 14,62 hectares. La surface totale d'exploitation est arrêtée à 5,37 hectares.

Au vu des diverses lois en matière de déchets, le SICTOM s'est orienté vers une autre solution pour le traitement des ordures ménagères, avec le traitement pour l'entreprise Altriom à Polignac avec le transport organisé par l'entreprise Vacher, dès le 1^{er} Février 2019.

Le site de Saint Just-Malmont continue son activité avec les déchets des industriels non dangereux, les encombrants, les gravats des déchetteries, la plate-forme de compostage des déchets verts et le stockage du bois traité. Ce site accueille un quai de transfert pour le chargement et le déchargement des ordures ménagères.

2- LA SITUATION FUTURE

Le PLU prévoit de répondre aux besoins de nouvelles constructions au sein de l'enveloppe urbaine existante du bourg et des hameaux, ce qui n'impliquera pas de modification de parcours pour la collecte des ordures ménagères.

Le règlement prévoit un espace de stockage des ordures ménagères pour les opérations d'ensemble le long du domaine public, assurant une fluidité du ramassage.

ENERGIES ET COMMUNICATIONS NUMERIQUES

1- LA DESSERTE EN ELECTRICITE

L'ensemble du bourg et des hameaux appelés à s'urbaniser sont desservis par un réseau d'alimentation électrique. En cas d'opération d'ensemble, leur capacité sera à vérifier en fonction du nombre de nouveaux raccordements projetés.

Les réseaux électriques aériens sont enfouis dans le Bourg et à Malzaure.

L'enfouissement des réseaux électriques est en projet à la Chazotte et la Bruyère pour 2018, puis dans le lotissement des Genêts, à Cellières, à La Mure.

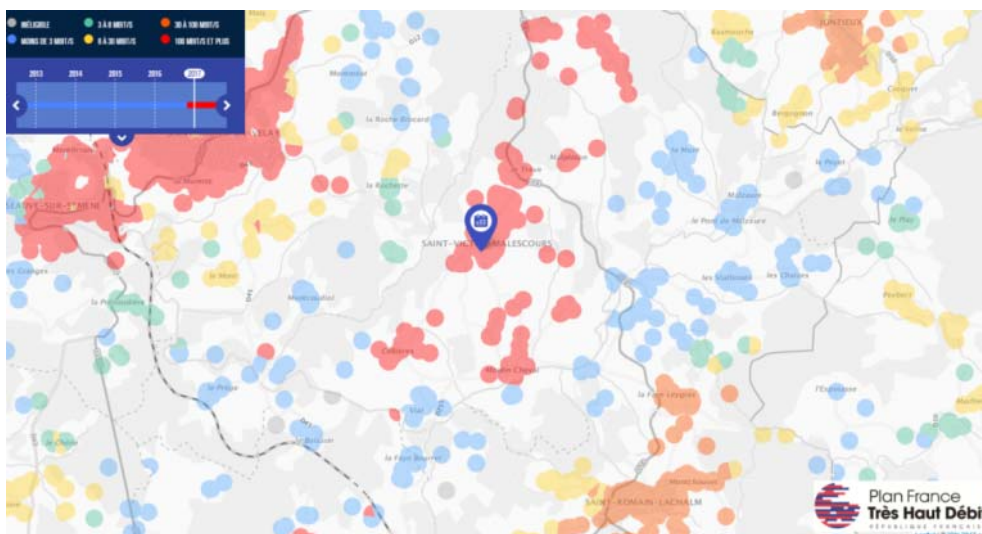
2- L'ABSENCE DE DESSERTE EN GAZ

La commune n'est pas desservie en gaz de ville.

3- LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Le Schéma Directeur d'Aménagement Territorial Numérique (SDTAN) Auvergne a été approuvé par le Conseil Départemental de la Haute-Loire le 24 juin 2011 et publié le 27 juillet 2011.

La desserte en fibre optique est réalisée (enfouissement dans le bourg).



Source : <https://observatoire.francethd.fr/>

La fibre est déployée par Auvergne THD (ATHD). C'est un réseau d'initiative publique (RIP) de l'ex-Région Auvergne dont l'exploitation est confiée à Orange.

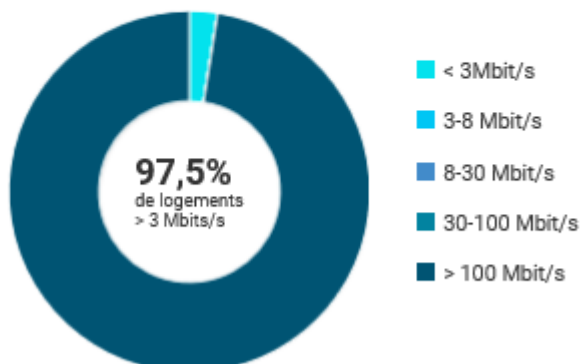
La couverture FttH (fibre optique jusqu'au domicile) représente 423 logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un réseau de communication à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.

Le taux de couverture de plus de 80 %.

A Saint Victor-Malescours, il y a encore 2,5 % des habitants qui ont des difficultés d'accès à internet.

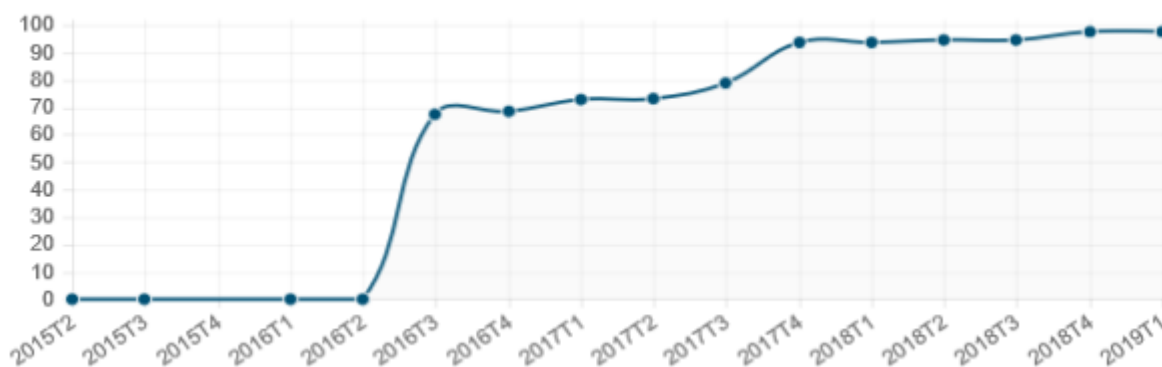
97,5 % des logements san-vitournaires ont accès au très haut débit dont 97,5 % qui ont accès à un débit potentiel de + de 100Mbit/s. 423 locaux sont raccordables à la fibre au 1^{er} trimestre 2019.

Taux des habitations éligibles en fonction du débit à SAINT-VICTOR-MALESCOURS



Source : <https://www.zoneadsl.com/couverture/haute-loire/saint-victor-malescours-43140.html>

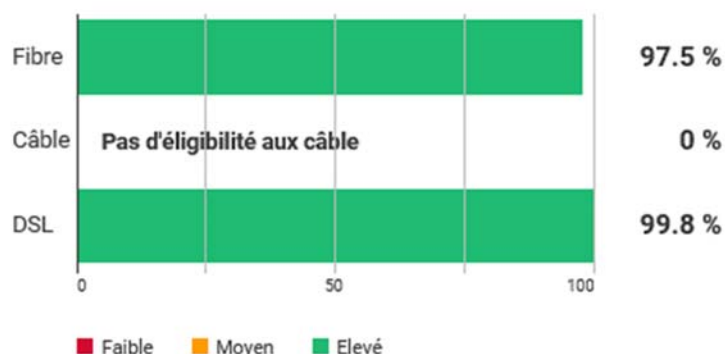
Evolution du taux d'éligibilité fibre des logements (en %)



Source : <https://www.zoneadsl.com/couverture/haute-loire/saint-victor-malescours-43140.html>

Comme indiqué, les logements san-vitournaires sont 97,5% à pouvoir bénéficier d'un accès à la fibre optique. 99,8% des logements san-vitournaires sont couverts par le réseau cuivre DSL.

Taux d'éligibilité des logements par technologie à SAINT-VICTOR-MALESCOURS



Source : <https://www.zoneadsl.com/couverture/haute-loire/saint-victor-malescours-43140.html>